

l'impôt sur le revenu est considérablement moins élevé aujourd'hui qu'en 1945 et beaucoup plus bas qu'en 1948, malgré les 17 p. 100 additionnels pour le nouveau programme de défense après la déclaration des hostilités en Corée et la surtaxe de 3 p. 100 nécessaire pour défrayer les frais de la pension de vieillesse. Citons en exemple le cas d'un homme marié ayant deux enfants et dont le revenu est de \$3,000. En 1948, son impôt s'élevait à \$230; en 1949, antérieurement à la guerre de Corée, il a été réduit à \$105; en 1951 il a été porté à \$126 et en 1952 à \$130. Mais sur ce dernier chiffre \$7 sont destinés à défrayer le coût de la pension de vieillesse de \$480 chacun dont bénéficieront sa femme et lui-même lorsqu'ils auront atteint l'âge de 70 ans.

La revue de la période actuelle de prospérité serait incomplète si l'on ne mentionnait les effets du programme de sécurité et de bien-être social lancé par le Gouvernement.

Lorsque, pour la première fois, on leur a proposé d'entrer dans la Confédération, les citoyens de ma province s'inquiétaient surtout entre autres choses de la possibilité d'un mouvement de centralisation préjudiciable à l'économie générale de la Nouvelle-Écosse. Ils croyaient sincèrement que l'industrie des provinces du centre causerait du tort aux provinces Maritimes et qu'il en résulterait pour celle-ci une diminution du revenu et une baisse du niveau d'existence. Le temps a confirmé le bien-fondé de ces appréhensions; le niveau de vie a baissé dans les provinces Maritimes et la richesse des provinces du centre s'est accrue. Au début de la guerre et peut-être en raison du conflit, on s'est rendu compte que si l'on consentait aux mêmes sacrifices pour défendre le Canada et mourir pour lui, on pouvait réclamer les mêmes privilèges et les mêmes droits pour y vivre.

Aussi, le Gouvernement, sous la direction de feu le premier ministre Mackenzie King, a-t-il mis en œuvre un programme d'assurance-chômage et d'allocations familiales, suivi, plus tard, par un régime de pensions de vieillesse et d'initiatives de bien-être réalisées par le présent gouvernement, sous la direction de notre premier ministre actuel, le très honorable Louis-S. St-Laurent.

Le principe dont s'inspirent ces mesures est bien connu des honorables sénateurs. Notre premier ministre actuel en a clairement défini l'objet avant l'application de ces programmes et au moment où on les réalisait; il a exprimé sa foi dans le principe que tous les Canadiens doivent profiter de la prospérité du pays. Grâce à ces mesures, nous avons en effet assuré une répartition plus équitable

des richesses du pays, amélioré sensiblement les conditions dans lesquelles vivent les salariés touchant un revenu modeste ou moyen, qui constituent la majorité de la population, et soutenu le pouvoir d'achat de toutes les collectivités.

Dès leur application, ces programmes ont revêtu une importance particulière dans ma province, la Nouvelle-Écosse, où, en 1933, les recettes brutes de nos deux principales industries, le bois et la pêche, ne dépassaient pas les 11 millions de dollars, alors qu'en 1950-1951, on a créé dans cette province un pouvoir d'achat dépassant les 38 millions, grâce à la distribution des allocations familiales, des pensions de vieillesse, des indemnités d'assurance-chômage, des allocations aux anciens combattants, et aux services de santé et de bien-être. Je pourrais aussi parler des résultats accomplis par les subventions provinciales, mais je m'en abstiens parce qu'elles sont étrangères au point que je désire souligner.

Depuis une vingtaine d'années les progrès du Canada ont été fantastiques. On le doit à l'orientation donnée au pays par deux grands Canadiens qui, par leurs aspirations, leurs qualités de chefs et leur dévouement incessant envers le Canada, ont placé notre pays à la tête de ceux qui tiennent à la liberté, à la stabilité politique et à la saine administration. Notre propre unité nationale, le haut rang que nous occupons dans le commonwealth britannique des nations, ainsi que notre attitude généreuse à l'égard des problèmes auxquels ont à faire face des pays moins fortunés, constituent les facteurs qui nous ont portés à notre position actuelle, au nombre des principaux pays, et qui nous ont valu l'estime et l'admiration des membres dont se composent les conseils des pays libres de l'univers. En continuant de suivre cette direction et d'appliquer les programmes du gouvernement, tant à l'égard de l'expansion de la production domestique que dans le domaine du développement du commerce international, nous assurerons aux générations présentes et futures une façon de vivre et des normes de vie supérieures à celles qu'on trouve dans n'importe quelle partie du monde.

**Des voix:** Très bien!

**L'honorable M. Haig:** Honorables sénateurs, je crois qu'il est d'usage de voir à ce moment ajourner le débat par le chef de l'opposition. Je me prévau donc de cette prérogative et propose que le débat soit ajourné.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)